

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15 Mai 2020

Convocation du 7 mai 2020

L'an deux mil vingt, le quinze mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont rassemblés à la Salle des Fêtes de Plouagat sous la présidence de Monsieur Olivier BOISSIERE

Etaient Présents : BOISSIERE Olivier, LE VAILLANT Jean Paul, MARTIN Patrick, SOLO Patrick, MOTTAIS Danièle, ODIC Monique, BOUDET Nicole, KERVAREC Paul, BEROT Patrice, SILVANT Naïs, TURBAN Daniel, HENRY Gilbert, CONNAN Bernard, LARRIVEN Yves, JOUAN Anne-Marie, LE PILLOUER Jean-Michel, LE DU Sophie, MEVEL-RAULT Sylvie, BRAULT Yves, LE HIR Jean-Yves, THORAVAL Nathalie, BIENVENU Yves, BERNARD Renée-

Absents : CHARLES Noëlle, LE CUZIAT Yvon, CROLAIS Michel, HOCHET Xavier, HERVE Jean Michel, DA SILVA Delfim, FEUVRIER Christelle, TESSIER Martiale,

Absents excusés : PHILIPPE Marie-Christine, MARCELLINI Patrick
Marie-Christine PHILIPPE donne procuration à Nicole BOUDET
Patrick MARCELLINI donne procuration à Patrice BEROT

Secrétaire de Séance : Naïs SILVANT

N° 32-05/2020- FINANCES : COMPTE DE GESTION 2019

Présentation : Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion 2019 de Mr le Responsable de la Trésorerie de Lanvollon-Plouha, dont les résultats, identiques à ceux des comptes administratifs 2019, sont les suivants :

- Budget communal : excédent de 2 161 827,20€
- Budget Camping : déficit de 9 968,20€

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, **à l'unanimité**, le compte de gestion 2019 de le Responsable de la Trésorerie de Lanvollon-Plouha, dont les résultats, identiques à ceux des comptes administratifs 2019, sont les suivants :

- Budget communal : excédent de 2 161 827,20€
- Budget Camping : déficit de 9 968,20€

N° 33-05/2020- FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET COMMUNAL

Présentation : Le Conseil municipal est invité à délibérer, en l'absence du maire en exercice en 2019, pour :

- approuver le compte administratif 2019 du budget communal qui se solde par un excédent de 978 941,20€ en section de fonctionnement et un excédent de 1 182 840,96€ en section d'investissement soit un excédent total de 2 161 827,20€.

- décider de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement, 250 015,33€, à l'article 002 en recettes de fonctionnement et d'affecter l'autre partie, 729 970,91€ à l'article 1068 en recettes d'investissement.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, en l'absence du maire en exercice en 2019,

- approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget communal qui se solde par un excédent de 978 941,20€ en section de fonctionnement et un excédent de 1 182 840,96€ en section d'investissement soit un excédent total de 2 161 827,20€.
- décide, à l'unanimité, de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement, 250 015,33€, à l'article 002 en recettes de fonctionnement et d'affecter l'autre partie, 729 970,91€ à l'article 1068 en recettes d'investissement.

N° 34-05/2020 FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE CAMPING

Présentation : Le Conseil municipal est invité à délibérer, en l'absence du maire en exercice en 2019, pour approuver le compte administratif 2019 du budget annexe du camping en déficit de 9 968,20€ en section de fonctionnement et équilibré en section d'investissement.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, en l'absence du maire en exercice en 2019, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget annexe du camping en déficit de 9 968,20€ en section de fonctionnement et équilibré en section d'investissement.

N° 35-05/2020 FINANCES : SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Présentation : Le Conseil municipal aura à délibérer sur les propositions ci-jointes d'attribution de subventions aux associations

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (**Ne prend pas part au vote : Mr Yves BRAULT**), d'inscrire à l'article 6574 du BP 2020 un crédit de 33 562,00€ destiné à être versé aux associations dans les conditions prévues ci-dessus.

N° 36-05/2020 FINANCES : TAUX 2020 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Présentation : Le Conseil municipal aura à se prononcer sur l'évolution ou non des taux de taxe directe locale.

Pour mémoire, ils étaient en 2019 de :

- Taxe d'habitation : 15,53%
- Taxe sur le foncier bâti : 18,03%
- Taxe sur le foncier non bâti : 74,65%

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les taux suivants pour 2020 en matière de fiscalité directe locale :

- Taxe d'habitation : 15,53%
- Taxe sur le foncier bâti : 18,03%
- Taxe sur le foncier non bâti : 74,65%

N° 37-05/2020 FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Présentation : Le Conseil municipal aura à se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2020 (budget communal) équilibré,

- à la somme de 3 534 751,00€ en section de fonctionnement
- à la somme de 3 363 856,00€ en section d'investissement

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 (budget communal) équilibré :

- à la somme de 3 534 751,00€ en section de fonctionnement
- à la somme de 3 363 856,00€ en section d'investissement

N° 38-05/2020 FINANCES : FOURNITURES SCOLAIRES - SUBVENTION

Présentation : Le Conseil municipal aura à délibérer sur le montant des subventions accordées au titre des fournitures scolaires. Pour mémoire, elles étaient les suivantes pour l'année 2019 / 2020 :

Subventions scolaires 2019/2020	
Maternelles	55€
Elémentaires	60€
St Thérèse	idem
Garderie	
Garderie fournitures	15 € / élève
fournitures / jeux	

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2020 – 2021.

N° 39-05/2020 FINANCES : RESTAURANT SCOLAIRE – TARIFS 2020 - 2021

Présentation : Le Conseil municipal aura à délibérer sur les tarifs de restauration scolaire à compter de la rentrée de septembre 2020. Pour mémoire, ils sont les suivants pour l'année scolaire 2019 – 2021 :

Tarifs Restaurant scolaire 2019 / 2020	
Élevé commune nouvelle	2,70 €
Elève extérieur	3,90 €
Adulte	6 €
repas occasionnel commune	3,90 €
repas occasionnel hors commune	5,50 €
PAI (repas apporté)	1 €
forfait	4 jours

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2020 – 2021, soit :

Tarifs Restaurant scolaire 2019 / 2020	
Élevé commune nouvelle	2,70 €
Elève extérieur	3,90 €
Adulte	6 €
repas occasionnel commune	3,90 €
repas occasionnel hors commune	5,50 €
PAI (repas apporté)	1 €
forfait	4 jours

N° 40-05/2020 FINANCES : GARDERIE - TARIFS 2020-2021

Présentation : Le Conseil municipal aura à délibérer sur les tarifs de garderie à compter de la rentrée de septembre 2020. Pour mémoire, ils sont les suivants pour l'année scolaire 2019 – 2021 :

Tarifs garderie 2019 / 2020		
	Prix de la 1/2h par enfant	Prix de la 1/2h par enfant Hors commune
QF = < 575	0,40	0,50
575 > QF < = 1060	0,78	1,00
1060 > QF < = 1323	0,93	1,25
QF = > 1323	1,05	1,50
dépassement horaires	5,50	5,50

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de reconduire les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2020 – 2021, soit :

Tarifs garderie 2020 / 2021		
	Prix de la 1/2h par enfant	Prix de la 1/2h par enfant Hors commune
QF = < 575	0,40	0,50
575 > QF < = 1060	0,78	1,00
1060 > QF < = 1323	0,93	1,25
QF = > 1323	1,05	1,50
dépassement horaires	5,50	5,50

N° 41-05/2020 TRANSPORTS SCOLAIRES – TARIFS 2020 – 2021

Présentation : Le Conseil municipal aura à délibérer sur les tarifs de garderie à compter de la rentrée de septembre 2020. Pour mémoire, ils sont les suivants pour l'année scolaire 2019 – 2021 :

Tarifs transport scolaire 2019 / 2020	
abonnement au mois	12,6€
à partir du 2ème enfant	9,4€
prix d'un trajet	0,45€
à partir du 2ème enfant	0,2€

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de reconduire les tarifs ci-dessus pour l'année scolaire 2020 – 2021, soit :

Tarifs transport scolaire 2020 / 2021	
abonnement au mois	12,6€
à partir du 2ème enfant	9,4€
prix d'un trajet	0,45€
à partir du 2ème enfant	0,2€

N° 42-05/2020 FINANCES : TARIF MARCHÉ NOMADE

Présentation : en vue de l'accueil d'un marché nomade à Châtaudren place du Général de Gaulle à partir du vendredi 12 juin prochain de 16h00 à 19h00, et ce chaque 2^{ème} vendredi du mois, il est nécessaire d'adopter un nouveau tarif municipal.

Le tarif serait de : 30€

Il est proposé :

- d'adopter le tarif de 30€ par journée d'accueil du marché nomade,
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le tarif de 30€ par journée d'accueil du marché nomade
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention

N° 43-05/2020 ADMINISTRATION GENERALE : ACCUEIL DE REFUGIES : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC COALLIA

Présentation : Coallia, partenaire de l'Etat assure l'hébergement des demandeurs d'asile et réfugiés qui lui sont orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. Sur la commune de Châtaudren-Plouagat, l'association Coallia peut accueillir 10 ménages dont 3 familles dans les conditions précisées dans la convention ci-jointe.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mr le Maire à signer la convention avec Coallia

N° 44-05/2020 TRAVAUX : POLE SCOLAIRE – LOT N°3 - AVENANT N°1

Présentation : Dans le cadre des travaux du pôle scolaire, il est proposé d'adopter l'avenant n°1 au lot n°3 ci-joint. Il résulte de la réalisation de divers travaux supplémentaires et de la non réalisation de cloisons.

Il présente une moins-value de 5 057,20€ HT et une plus-value de 1 150,62€ HT.

Le Conseil municipal aura à se prononcer sur cet avenant.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord à l'avenant n°1 sur le lot n°3 pour un montant total de – 3 906,56€ HT

N° 45-05/2020 TRAVAUX : POLE SCOLAIRE – PENALITES DE RETARD

Présentation : Suite à des retards dans l'avancement du chantier et à des absences répétées aux réunions de chantier, quatre entreprises, Gouarin, Raub, IBC et Le Querriou, se sont vues appliquer des pénalités de retard.

Par courrier en date du 19 mars 2020, l'entreprise Le Querriou a adressé un recours gracieux demandant l'annulation de ces pénalités de retard.

Par mail en date du 24 mars 2020, l'entreprise Gouarin a à son tour contesté l'application de pénalités à son encontre.

Le cabinet PETR Architectes, maître d'œuvre de ce projet, propose finalement de ne pas appliquer de pénalités aux 4 entreprises au motif que le chantier a été pénalisé par la découverte d'amiante non repéré au moment du diagnostic.

Le Conseil municipal aura à se prononcer sur la suite à donner à ces pénalités.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas appliquer de pénalités aux quatre entreprises visées ci-dessus.

N° 46-05/2020 TRAVAUX : PROGRAMME VOIRIE 2020 – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONFIEE AU CABINET ING CONCEPT

Présentation : Dans le cadre de la réalisation du programme de travaux de voirie 2020, et conformément au code de la commande publique, il est proposé au Conseil municipal de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet ING Concept de Landivisiau pour un montant de 9 300€ TTC, soit 3,06% du montant prévisionnel des travaux.

Cette mission comprend :

- L'établissement d'un plan détaillé des travaux,
- Le montage du dossier de consultation des entreprises et analyse des offres,
- L'organisation et le suivi des travaux,
- L'assistance pour la réception des travaux

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition du cabinet ING Concept pour un montant de 9 300€ TTC.

N° 47-05/2020 TRAVAUX : AMENAGEMENT DE L'ENTREE DU CAMPING – CHOIX DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

Présentation : Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée du camping de Châtelaudren, 3 entreprises de travaux publics ont été consultées, Eurovia, Eiffage et Colas.

Deux d'entre elles ont présenté une offre :

- Eurovia pour un montant de 14 102,50€ HT
- Eiffage pour un montant de 13 841,50€ HT

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise Eiffage pour un montant de 13841,50€ HT

N° 48-05/2020 URBANISME : DENOMINATION DE RUE : IMPASSE RUPEROU

Présentation : Il est proposé de dénommer la voie privée figurant sur le plan ci-joint : impasse Rupérou

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dénommer « impasse Rupérou » la voie privée figurant sur plan ci-joint.

N° 49-05/2020 URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 154 ET 155, RUE DE PLELO

Présentation : Mr le Maire soumet au Conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'Etude Marie-Christine ROLAND et Vincent DEREL de Châtelaudren-Plouagat concernant un bien référence au cadastre : section B n°2290 (ex 2286P) pour une superficie totale de 06 a 20 ca

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ce bien.

N° 50-05/2020 URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 8, RUE DES PEUPLIERS

Présentation : Mr le Maire soumet au Conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'Etude de Maître GOUR Olivier de Plédéliac concernant un bien situé 8, rue des Peupliers pour une superficie totale de 7 a 69 ca.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ce bien.

N° 51-05/2020 URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – « VERGER DE L'AIRE », RUE DE KERFIDY

Présentation : Mr le Maire soumet au Conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'Etude Notalex22 de Saint-Brieuc concernant un bien situé 8, rue des Peupliers pour une superficie totale de 1 000m².

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ce bien.

N° 52-05/2020 URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 1 ET 1BIS, RUE DE L'AMOURETTE

Présentation : Mr le Maire soumet au Conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'Etude Marie-Christine ROLAND et Vincent DEREL de Châtelaudren-Plouagat concernant un bien au 1 et 1bis, rue de l'Amourette pour une superficie totale de 106m².

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ce bien.

N° 53-05/2020 URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – REFERENCE CADASTRALE : SECTION B N°2290 (EX2286P)

Présentation : Mr le Maire soumet au Conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'Etude Marie-Christine ROLAND et Vincent DEREL de Châtelaudren-Plouagat concernant un bien référence au cadastre : section B n°2290 (ex 2286p) pour une superficie totale de 06 a 20 ca

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ce bien.

N° 54-05/2020 URBANISME : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – REFERENCE CADASTRALE : SECTION B N°2292 (EX2286P)

Présentation : Mr le Maire soumet au Conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'Etude Marie-Christine ROLAND et Vincent DEREL de Châtelaudren-Plouagat concernant un bien référence au cadastre : section B n°2292 (ex 2286p) pour une superficie totale de 19 a 66 ca

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ce bien.